



Circulaire n° 3920

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux et
autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : COVID-19 – Résultats de l'enquête sur l'organisation du travail dans le secteur communal pendant la crise

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe le rapport de l'enquête menée par le ministère de l'Intérieur entre le 18 juin et le 15 juillet 2020 auprès des organes exécutifs des communes et des entités assimilées et des agent-e-s du secteur communal.

L'enquête avait pour objectifs d'établir un état des lieux du fonctionnement des services et de l'organisation du travail dans les entités communales pendant la crise liée à la Covid-19 et, d'en tirer des enseignements pour la gestion des administrations dans la période d'après-crise.

Les résultats ont démontré la volonté tant des responsables politiques que des agent-e-s de digitaliser davantage de procédures et de moderniser l'organisation du travail, y compris par l'introduction du télétravail. Ils confirment tout l'intérêt de procéder à un allègement et une réforme de la tutelle administrative et orienteront les travaux menés dans le cadre de la refonte de la loi communale.

Comme indiqué dans ma circulaire n°3910 du 20 octobre 2020, la définition d'un cadre pour l'organisation du télétravail dans le secteur communal fera l'objet de discussions avec les partenaires sociaux au sein de la Commission centrale.

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le rapport aux agent-e-s de votre administration.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina BOFFERDING